



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question au Gouvernement n° 3155

Texte de la question

MALAISE DES POPULATIONS AMÉRINDIENNES DE FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Berthelot, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Chantal Berthelot. Ma question s'adresse au Premier ministre. Je veux alerter le Gouvernement et la représentation nationale sur le profond malaise des populations amérindiennes de France, qui se manifeste dans des comportements autodestructeurs dont la forme extrême est le suicide.

Les raisons de ce malaise sont bien sûr multiples. Mais, au cœur de celles-ci, il y a la question de la place des populations amérindiennes dans l'ensemble français, et particulièrement en Guyane.

Malgré la légitimité donnée par les institutions internationales aux peuples autochtones et indigènes, l'État français n'a toujours pas ratifié la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail, qui leur reconnaît un ensemble de droits fondamentaux et qui engage les États à garantir leur intégrité physique et spirituelle et à lutter contre toute discrimination à leur égard.

Il y a urgence à agir, comme en atteste la réalité de ces communes enclavées que sont Kamopi ou Maripasoula, où vivent les Amérindiens, abandonnées par la République. Sans services publics de proximité, ils reçoivent une éducation inadaptée et disposent d'un accès difficile et limité à la santé.

En attestent également les conséquences désastreuses sur la vie de ces populations de l'orpaillage clandestin ou encore la spoliation de leurs savoirs traditionnels en l'absence de toute législation relative à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages issus de leur utilisation.

Je pourrais multiplier à l'infini les exemples de la carence de l'État, qui concourt à leur exclusion.

Le Premier ministre prendra-t-il l'engagement d'oeuvrer, en concertation avec les autorités coutumières et avec les collectivités territoriales, pour que nos compatriotes amérindiens de France puissent enfin avoir des perspectives d'avenir ?

M. le président. La parole est à Mme Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'outre-mer.

Mme Marie-Luce Penchard, *ministre chargée de l'outre-mer*. Madame Berthelot, vous avez raison de rappeler le malaise qui sévit au sein de la communauté amérindienne de Guyane. Tous, nous devons nous interroger sur les causes profondes de passages à l'acte dans une population en perte de repères qui vit dans des zones isolées et se trouve malheureusement déchirée entre le poids de ses traditions et la réalité du monde.

Consciente d'un problème qui nous touche particulièrement et qui concerne au premier chef les jeunes Amérindiens - je ne citerai pas le nombre de suicides -, j'ai immédiatement demandé au préfet de la région Guyane de réunir tous les partenaires concernés, c'est-à-dire la gendarmerie, la police et les professionnels de l'agence régionale de santé, pour prendre des mesures sur le champ afin d'endiguer le phénomène.

Je vous rappelle certaines de celles qui ont été rendues publiques depuis le 14 février.

Le 18 février, nous avons affecté un infirmier en psychiatrie à la zone de Kamopi et de Saint-Georges-de-l'Oyapock.

Nous avons aussi organisé des campagnes d'information sur les dangers de l'alcoolisme et de la drogue.

Nous avons procédé au recrutement de six Amérindiens pour effectuer des actions de médiation au titre du service civique. C'est à mon sens une bonne mesure.

Nous mettons en place un " point info jeunesse ", en lien avec la région, pour aider les jeunes à effectuer les

démarches administratives. Il sera prochainement opérationnel.

Comme vous le savez, nous avons aussi engagé des réflexions avec le rectorat afin d'adapter l'école et de prendre en compte la réalité amérindienne.

D'autres mesures sont en cours d'élaboration, notamment pour réaliser des équipements scolaires ouverts aux parents, de façon à mieux prendre en compte la culture amérindienne.

Le Gouvernement a bien conscience des difficultés que rencontrent ces populations. Il entend agir à côté des collectivités et de l'ensemble des partenaires sociaux ; comme eux, il n'abandonne pas la communauté amérindienne en Guyane. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3155

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 avril 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 avril 2011